

VILLE D'AVESNES LES AUBERT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2010

Le deux avril deux mille dix, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 mars 2010, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET.

Avaient donné procuration :

MM. J-M GRIMAUD à M. LEROY, R. BRUNEL à D. RUELLE, J-C NAVETEUR à F. BOZION.

Etaient absents :

A-C TAQUET, J-C PAVAU, J-M. BERNIER, A. BISIAUX.

Madame le Maire procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Yvon VISSE a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 19 Février 2010 a été entériné à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura lieu d'apporter quelques modifications pour les délibérations concernant le budget primitif, les tarifs recettes et les séjours d'été.

Par ailleurs, il est nécessaire de retirer le projet de motion concernant le SDIS.

Aucune objection n'est formulée par l'Assemblée.

Madame le Maire présente aux Elus, Monsieur OUVRIER-BUFFET Joël, nouveau Directeur Général des Services.

Puis la parole est donnée à Monsieur MIELCAREK, Receveur Percepteur de la Commune qui expose la synthèse détaillée des comptes 2009.

Il est ensuite procédé à l'étude des points prévus à l'ordre du jour.

1 - BUDGET PRIMITIF 2010 - FISCALITE LOCALE

- Les taux de la fiscalité locale pour 2010 sont adoptés à l'unanimité (identiques à ceux de l'année 2009), à savoir :

- taxe d'habitation taux 14.20 %
- taxe sur le foncier bâti taux 26.47 %
- taxe sur le foncier non bâti taux 62.20 %

- Le budget primitif 2010 après présentation synthétique par Monsieur Didier RUELLE, Adjoint aux Finances, est adopté par 19 voix POUR (Groupe Avesnes Autrement) et 4 voix CONTRE (Groupe des Elus Communistes et Républicains).

La section de fonctionnement s'équilibre à 3.321.040,84 € et la section d'investissement à 1.967.255,20 €.

2 - SUBVENTIONS 2010

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la liste des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2010.

3 - TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2010 - RECETTES

Le Conseil Municipal a adopté par 19 voix POUR (Groupe Avesnes Autrement) et 4 ABSTENTIONS (Groupe des Elus Communistes et Républicains) les tarifs et rémunérations diverses en recettes à compter du 2 Avril 2010.

4 - TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2010 - DEPENSES

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les tarifs et rémunérations diverses en dépenses à compter du 2 Avril 2010.

5 - VOYAGE DE FIN D'ANNEE POUR LES ENFANTS D'AVESNES FREQUENTANT LE COLLEGE PAUL LANGEVIN.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé à 13€ la participation à verser aux familles des enfants d'AVESNES LES AUBERT fréquentant le Collège Paul Langevin qui participeront au voyage de fin d'année.

6 - ORGANISATION DE CENTRES DE LOISIRS AVEC HEBERGEMENT PENDANT LES VACANCES D'ETE 2010.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'organisation de deux centres de vacances l'un en juillet, l'autre en août 2010 pour les enfants de 12 à 17 ans, et a fixé le montant de la participation à réclamer aux familles comme suit :

Familles dont l'impôt sur le revenu net avant corrections est supérieur à 300 € :

1^{er} enfant 150 €

2^{ème} enfant 130 €

3^{ème} enfant 120 €

Familles dont l'impôt sur le revenu net avant corrections est inférieur à 300 € :

1^{er} enfant 100 €

2^{ème} enfant 90 €

3^{ème} enfant 80 €

Familles inscrites au CCAS :

1^{er} enfant 40 €

2^{ème} enfant 35 €

3^{ème} enfant 30 €

7- SIDEC - PARTICIPATION 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le mode de recouvrement des charges syndicales du SIDEC sous forme de participation directe.

8 - SIVOM - CHARGES LIEES A L'INTERCOMMUNALITE - PARTICIPATION 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le mode de recouvrement des charges liées à la participation du SIVOM en 2010 par la voie des centimes syndicaux.

9 - CONVENTION PORTANT SUR L'ACCUEIL DU PERSONNEL DU SMABE DANS LA CANTINE MUNICIPALE

La Commune d'Avesnes les Aubert accueille dans sa cantine municipale les membres du personnel du SMABE.

Le règlement des dépenses engendrées par l'accueil de ce personnel doit être effectué à la vue d'une facture mensuelle et sur la base d'une convention avec le SMABE.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de convention tel que présenté.

10 - MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Par délibération du 08 Avril 2008, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres de l'Assemblée au sein des différentes commissions municipales.

Compte tenu de l'installation de Madame Michèle GERNEZ et de Monsieur Georges BACQUET, une mise à jour de ces commissions est nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne à main levée :

Madame Michèle GERNEZ au sein des commissions :

- communication - ressources humaines - relations avec les associations,
- enseignement - petite enfance - famille - activités scolaires et péri scolaires,
- animation - fêtes et cérémonies,

Monsieur Georges BACQUET au sein de la commission affaires sociales - personnes âgées et handicapées.

Ces 2 personnes sont également désignées en tant que délégués auprès des sapeurs pompiers.

11 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE (CLECT)

Par courrier en date du 24 Février 2010, le Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis sollicite la désignation d'un représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge, dont le rôle au sein de la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis consiste à évaluer pour chaque commune, les transferts de compétences réalisés. Ce montant, rapproché du produit de la taxe professionnelle unique, permet d'obtenir celui de l'attribution de compensation revenant à chacune.

Le Conseil Municipal désigne par 19 voix POUR (Groupe Avesnes Autrement) Madame le Maire, Maryse BASQUIN, représentante de la Commune au sein de la CLECT.

Le groupe des Elus Communistes et Républicains ne prend pas part au vote.

12 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (FDST)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale sur un montant de travaux s'élevant à 329.448,61 € HT (honoraires compris) ainsi qu'à signer les documents nécessaires à l'attribution éventuelle de la dite subvention.

13 - TRAVAUX RUE DU 8 MAI 1945 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter des subventions au titre des réserves parlementaires sur un montant de travaux s'élevant à 329.448,61 € HT (honoraires compris) ainsi qu'à signer les documents nécessaires à l'attribution éventuelle desdites subventions.

14 - MOTION DE CONTESTATION SUR LA CONTRIBUTION AU SDIS

Cette question est retirée de l'ordre du jour (des discussions au niveau départemental étant en cours actuellement).

15 - PROGRAMME SENIORS EN VACANCES 2010 - Convention ANCV

L'ANCV dont la mission est de favoriser l'accès aux vacances pour tous a mis en place, depuis 2007, le programme *Seniors en Vacances*, programme financé grâce aux excédents de gestion des chèques-vacances.

Afin de faire bénéficier de ce programme les personnes âgées de la Commune, une convention est nécessaire avec l'ANCV ; celle-ci définissant les engagements réciproques des parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet de convention tel que présenté.

16 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE AU LIEU DIT « LE BOURG » cadastrée Section A 242

Une parcelle de terrain sise au lieu dit « LE BOURG » cadastrée Section A n° 242 d'une contenance de 12ares 86centiares et d'un montant de 1000 euros appartenant à la succession Francis BURNET peut s'avérer intéressante pour la Commune (déjà propriétaire de 2 terrains voisins) à titre de réserve foncière et ce, dans l'éventualité de la création d'un accès nécessaire à un futur programme de logements dans ce secteur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à acquérir le terrain et à signer l'acte à intervenir.

17 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIVERS SYNDICATS

Le compte rendu des dernières réunions des syndicats intercommunaux est présenté en séance : SIDEC par M. BEAUDUIN, SMABE et SYCTOMEC par Mme TRANCHANT.

QUESTIONS DIVERSES

A la demande de M. BACQUET, Madame le Maire et M. RUELLE donnent le compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec les dirigeants de l'OCA.

Une information est également donnée quant à la situation du cinéma Familia.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire a levé la séance à 20 heures 30 en précisant que la prochaine réunion est prévue le vendredi 11 juin à 18 heures 30.

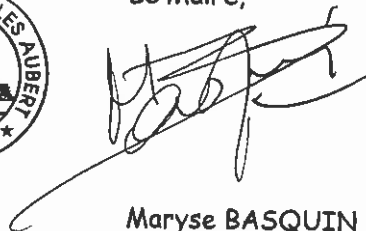
Le Secrétaire de séance,



Yvon VISSE



Le Maire,



Maryse BASQUIN